



MEUBLÉS ¹	4 PERSONNES				6 PERSONNES			
	Semaine	1 nuit	2 nuits	Nuit sup.	Semaine	1 nuit	2 nuits	Nuit Sup.
Basse saison	330€	61€	104€	50€	375€	70€	119€	57€
Moyenne saison	510€	95€	162€	78€	570€	105€	179€	86€
Haute saison	615€	114€	194€	92€	685€	127€	216€	104€

¹ Basse saison : Du 1 janvier au 23 juin 2018 et du 8 septembre au 31 décembre 2018
Moyenne saison : Du 23 juin au 7 juillet 2018 et du 18 août au 8 septembre 2018
Haute saison : Du 7 juillet au 18 août 2018



CHALET ² 4 personnes	Semaine	1 nuit	2 nuits	Nuit Sup.
Basse saison	225€	42€	71€	34€
Moyenne saison	320€	59€	100€	48€
Haute saison	450€	84€	143€	60€



TENTE KIWI ² 5 personnes	Semaine	Nuitée	2 nuits	Nuit Sup.
Basse saison	190€	35€	60€	28€
Moyenne saison	290€	54€	92€	44€
Haute saison	340€	65€	110€	52€



MOBIL HOME ²	5 PERSONNES				6/8 PERSONNES			
	Semaine	1 nuit	2 nuits	Nuit sup	Semaine	1 nuit	2 nuits	Nuit sup
Basse saison	280€	52€	88€	42€	320€	59€	100€	47€
Moyenne saison	395€	73€	124€	59€	450€	84€	143€	68€
Haute saison	555€	103€	181€	88€	640€	119€	202€	97€



Emplacement nu ²	Nuitée forfait 2 personnes	Nuitée supplémentaire		
		Par adulte	Par enfant de moins de 12 ans	Par enfant de 12 à 18ans
Basse saison	13€	4€	2€	3€
Moyenne saison	18€	6€	3€	4€
Haute saison	24€	8€	4€	6€

² Basse saison : Du 31 mars au 23 juin 2018 et du 8 septembre au 4 novembre 2018
Moyenne saison : Du 23 juin au 7 juillet 2018 et du 18 août au 8 septembre 2018
Haute saison : Du 7 juillet au 18 août 2018



Voir conditions générales au verso.

Une taxe de séjour par nuit et par personnes de plus de 18 ans sera payée avec le solde de la location.

Tous nos prix sont TTC (TVA 10%)

Réductions :

Allocataires de la CAF de l'Allier : 15%

Salariés Calypso : 15%

Adhérents Calypso : 5%.

La nuitée commence à 14h pour se terminer le lendemain à 12h.



Tarifs accueil vélo²

Emplacement nu sans électricité.

	Moyenne saison	Haute saison
1 personne	7 €	10 €
2 personnes	12 €	16 €
3 personnes	16 €	21 €
4 personnes	20 €	25 €
Personne supplémentaire	3 €	3 €

Restauration possible

Camping Les Gatinelles
 17 Avenue de Verdun
 85470 Brétignolles sur Mer
 02 51 90 15 80
 calypsolesgatinelles@gmail.com
 www.les-gatinelles.fr



Siège social : 6 impasse de la Serge 85700 POUZAUGES

☎ 02.51.57.06.65 📧 calypsopouzauges.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

ARRIVÉES / DÉPARTS

Les locations sont disponibles à partir de 16 heures le samedi et sont libérées et propres le samedi avant 10 heures. Tout locataire à son arrivée doit se présenter à la réception muni de son contrat de réservation.

Pour les locataires de meublés, mobil-homes, chalets et tentes équipées, un état des lieux devra être effectué à l'arrivée à partir de 16 heures et au départ entre 8 heures et 10 heures.

RÉSERVATION

La réservation ne devient effective qu'après signature du contrat par les deux parties accompagnée du versement d'un acompte fixé à 30% du montant total de la location. Vous devrez nous retourner un exemplaire du contrat de location que vous aurez signé.

NETTOYAGE ET ÉTAT DES LIEUX

Si vous n'avez pas pris le forfait ménage, le nettoyage final et la propreté des lieux sont assurés par vos soins. En cas de non respect de cette clause, une somme forfaitaire de 50 euros sera réclamée. Aucun des objets installés dans un logement ne doit être déplacé dans un autre. Si tel était le cas, il sera considéré comme manquant et sa valeur retenue sur le dépôt de garantie. Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires ; il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les « caravaniers » doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage du linge se fera le cas échéant au séchoir commun. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

CAUTION

Une caution de 200 euros vous sera demandée à la réservation en 2 chèques séparés (150 € et 50 €). Elle garantit la perte, la casse ou la dégradation du matériel loué et le non respect du ménage final.

La caution ne sera pas encaissée et sera restituée dans le mois suivant votre départ si aucun dégât n'est constaté (déduction faite des objets manquants, des dégâts éventuels, du forfait ménage dans le cas d'un logement insuffisamment nettoyé).

EN CAS DE RETARD A L'ARRIVÉE

En l'absence d'information du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la location devient disponible 24 heures après la date de l'arrivée mentionnée sur le contrat de location et le règlement intégral des prestations demeure exigé.

ANNULATION

Les acomptes resteront acquis à Calypso quel que soit le motif de l'annulation.

PAIEMENT

Un acompte de 30% sera demandé à la réservation. Le règlement du solde s'effectue 1 mois avant l'arrivée.

L'accès au camping sera refusé à toute personne n'ayant pas réglé la totalité de son séjour à son arrivée.

Chèques vacances, carte bleue, espèces, chèques bancaires acceptés.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou de départ anticipé.

Le règlement effectué par chèque doit être libellé à l'ordre de l'Association Calypso ou par virement sur notre compte Crédit Agricole Pouzauges.

ASSURANCES

Il appartient au locataire de s'assurer, une attestation d'assurance doit nous être remise à la signature du contrat. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du locataire.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le gestionnaire et le propriétaire du camping s'efforcent de développer des actions en faveur de l'environnement, la pose de chauffe-eau solaires en est un exemple. Durant votre séjour aux Gatinelles vous serez sollicités à nous aider dans ce sens par des gestes simples de la vie quotidienne : Tri des déchets, compostage, économie d'énergie ... Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches ou de creuser le sol. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. Nous vous remercions de l'intérêt que vous y porterez pour le bien des générations actuelles et futures.

BRUITS ET SILENCE

Les usagers du terrain de camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Le silence doit être respecté entre 22 heures et 7 heures.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules ne sont autorisés que pour le jour d'arrivée pour l'installation de nouveaux arrivants et le jour du départ pour le rangement, ils doivent rouler à une vitesse limitée de 10 kilomètres/heure. Le stationnement sur le parking à l'entrée du camping est strictement réservé aux véhicules des campeurs

ANIMAUX

Les animaux ne sont pas admis au camping.

INFRACTION AU REGLEMENT INTERIEUR

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra, oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

